

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 novembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 octobre dernier, la députée de Fabre inscrivait au feuilleton une question demandant d'indiquer le nombre de préposés aux bénéficiaires qui ont complété la formation accélérée, qui ont intégré un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), qui sont toujours à l'emploi d'un CHSLD en date du 1^{er} octobre 2021, qui sont en arrêt de travail, qui ont quitté leur poste, qui ont remboursé leur formation et qui devront rembourser leur formation, et ce, ventilé par les centres intégrés et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

En réponse à ce questionnement, sur le programme de formation accélérée Attestation d'études professionnelles pour devenir préposé aux bénéficiaires (AEP-PAB), vous trouverez les données détaillées demandées en pièce jointe.

En date du 20 octobre 2021, date des données les plus récentes liées à ce programme, 9 445 préposés aux bénéficiaires ayant réussi la formation ont été embauchés dans un établissement public de santé et de services sociaux, un établissement privé conventionné ou un établissement privé non conventionné. De ce nombre, 1 193 ne sont plus à l'emploi; 398 d'entre eux ont échoué leur période de probation et 795 ont remis leur démission.

... 2

Quant aux candidats qui ont à rembourser la bourse, les données disponibles jusqu'à maintenant permettent d'identifier 1 296 candidats devant rembourser la bourse reçue, ou une partie de celle-ci. Les raisons menant à la demande de remboursement sont, notamment, l'abandon du candidat en cours de formation ou le non-respect de l'engagement de travail d'une année exigé dans les critères d'admissibilité de la bourse. Les sommes à rembourser par les candidats identifiés sont également évaluées au cas par cas en fonction de la situation menant à la demande de remboursement.

Finalement, pour la demande concernant le nombre de candidats issus de l'AEP-PAB qui sont actuellement en arrêt de travail, comme pour tous les employés ayant au départ bénéficié d'un de nos programmes de bourses, cette information n'est pas colligée au niveau ministériel.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable,



Pour
Marguerite Blais

p. j. Données AEP-PAB au 20 octobre 2021

N/Réf. : 21-MS-09179